

Compte-rendu du CA du 24 septembre 2024 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 15 (7 femmes et 8 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (6 personnes) : SNABF Solidaires (Odette Dick-Scherrer) ; Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; Solidaires Sud Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD-Rail (Christian Mahieux et Anne Millant).

Pour les Solidaires départementaux (9 personnes) : 14 Basse-Normandie (Odile Hervieu, Jean-Pierre Nunès) ; 25 Doubs (Yveline Bahy) ; 44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort) ; 91 Essonne (Roland Baille, Catherine Fayet) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal).

Excusé-e-s : Catherine Souchon (SUD PTT), Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique), Michèle Béarez et André Delcroix (59 Nord), Geneviève Mérand (75 Paris), Denis Turbet-Delof (85 Vendée), Philippe Barre (94 Val-de-Marne).

Ordre du jour retenu :

I – Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental.

- Poursuite du débat sur l'indépendance syndicale, la Charte d'Amiens, le positionnement et la stratégie de l'Union syndicale Solidaires dans le contexte politique actuel.
- Bloquer les prix : la meilleure solution pour lutter contre la vie chère ? Dans son programme, le NFP a proposé de bloquer les prix des produits de première nécessité. Ceci est l'occasion de réfléchir aux différentes méthodes pour agir sur l'évolution des prix et sur la répartition des « pouvoirs d'achat ».
- Une première approche du PLF 2025 et du PLFSS 2025.

II – Réunions et initiatives du G9 dans la période.

- La réunion du G9 à la FSU du mardi 3 septembre 2024.
- La journée d'action « Retraité-es » du G9 du mardi 1er octobre 2024.

III – Préparation de l'AG de l'UNIRS du mercredi 11 décembre 2024.

- Proposition d'ordre du jour pour l'AG du 11 décembre 2024, avec notamment décision quant au thème à mettre en discussion et quant à la structure ou la personne à éventuellement inviter.
- Discussion et adoption du projet de Rapport d'activité à envoyer aux adhérentes et adhérents.
- Début de cadrage de la Motion d'actualité et d'orientation.
- Point sur la trésorerie et sur les cotisations rentrées.

- Projet de résolution sur le changement de cotisation des structures départementales, c'est-à-dire l'arrêt de la cotisation selon 3 forfaits et la mise en place d'une cotisation par an pour chaque adhérent-e isolé-e qui pourra devenir adhérent-e de Solidaires.
- Discussion sur la méthode à utiliser par l'UNIRS dans l'Union syndicale Solidaires pour faire vivre notre demande du droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires.

IV - International

I – Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental.

Gérard Gourguechon présente le contexte à partir du texte qu'il a envoyé à l'avance et qui figure à la fin en annexe. Ce texte comprend trois parties :

- Poursuite du débat sur l'indépendance syndicale, la Charte d'Amiens, le positionnement et la stratégie de l'Union syndicale Solidaires dans le contexte politique actuel.
- Bloquer les prix : la meilleure solution pour lutter contre la vie chère ? Dans son programme, le NFP

a proposé de bloquer les prix des produits de première nécessité. Ceci est l'occasion de réfléchir aux différentes méthodes pour agir sur l'évolution des prix et sur la répartition des « pouvoirs d'achat ».

- Une première approche du PLF 2025 et du PLFSS 2025.

Dans un premier temps, les échanges sont consacrés à la situation politique.

Principaux éléments des interventions des structures sur la situation politique :

44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner) : Macron a perdu mais a réussi à nommer un gouvernement qui va poursuivre sa politique : c'est un drôle de perdant ! Il n'a pas choisi Lucie Castets qui aurait pu défaire sa politique par décrets. Nous avons un gouvernement adoubi par le RN ; c'est la première fois. La sociologie montre une percée du RN chez les personnes âgées et les diplômés. Nous vivons une crise du système de représentation avec la désignation d'un gouvernement ne répondant pas aux demandes des électeurs. Macron amplifie la crise électorale et dégoûte les gens de voter. L'Agirc-Arrco devrait revaloriser les pensions.

SUD-Rail (Christian Mahieux) rappelle les consignes qui avaient circulé au sein de mouvements sociaux, y compris de Solidaires, d'adhérer au NFP ... qui ne souhaitait pas avoir des adhésions, car les 4 organisations fondatrices préfèrent rester entre elles, on est loin de l'auto-organisation. Au NFP, les décisions sont prises par les directions des appareils politiques ; nous sommes très loin du Front Populaire de 1936 avec les luttes sociales qui portaient le tout. Nous gueulons contre les entorses à la démocratie, mais tout ce qui se produit depuis trois mois, c'est prévu par la Constitution, c'est donc la Constitution que nous devons dénoncer, et il faut que le syndicalisme s'attaque à ce problème. Nous devrions réfléchir à nos relations avec les institutions,

qui sont respectées malgré l'aspect antidémocratique. Le pouvoir légal du Président est un scandale, mais le NFP veut la place et les « leaders » se positionnent surtout en vue des futures élections présidentielles. Solidaires est pour la proportionnelle, mais cela donnerait plus de place au RN et rendrait le pays encore plus ingouvernable au sens où on le dit actuellement. Nous aussi, nous sommes traversés de nombreuses contradictions. Nous répétons des slogans qui se contredisent. Lucie Castets Premier ministre n'aurait pas eu de majorité et aurait donc dû gouverner par décret et 49.3, choses qui étaient dénoncées quand c'était Macron. Si Lucie Castets appliquait le 49.3, ce serait aussi un scandale et renforcerait le RN. Au sujet de la loi retraite : ce serait incompréhensible pour les gens de ne pas voter son abrogation sous prétexte que cela serait à l'occasion d'une niche parlementaire RN et cela ferait encore plus de personnes attirées ensuite par le RN. Pour le 1^{er} octobre, bien que la date soit connue depuis fin août, les diffusions de tracts Solidaires sont rares.

SUD-Rail (Anne Millant) : nombre de textes sur la montée du fascisme montrent que l'extrême-droite fasciste avait séduit des franges importantes de la population. Nous devons participer au 1er octobre. Appeler à soutenir et voter NFP, en tant que syndicaliste lui semble cohérent et incontournable, mais

la position de Solidaires est juste. La gauche devrait voter l'abrogation de la loi retraite si le texte RN est correct. Le RN attend d'avoir les pleins pouvoirs pour aller au gouvernement.

14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès) note que, souvent, lors des réunions, nous n'entendons « que celles et ceux qui parlent » et, qu'à partir de là, nous en concluons qu'il y a une majorité pour telle ou telle position. Lors de leur dernière réunion, le 14 septembre, les deux positions affirmées ont été rappelées sans savoir la position majoritaire : indépendance à l'égard des partis politiques ou appel au vote NFP. La semaine dernière, les 31 personnes réunies ont voté de façon indicative, il y a eu 27 voix pour l'appel à voter NFP et 4 contre. Nous fuyons le débat avec les partis politiques, est-ce par défaut de position ? ou par crainte de manquer d'arguments ? Pourtant, il est important de discuter. Avec la mise en place d'un collectif pour l'environnement, chaque organisation a pu s'enrichir des positions des autres, par exemple sur la nécessité de ne pas faire subir les reconversions aux salarié-es. L'ancienne politique d'alternance entre gauche et droite ne fonctionne plus avec l'existence de 3 blocs. En tout état de cause, les institutions républicaines sont faites pour que le pouvoir politique garde le pouvoir.

75 Paris (Jean-Yves Lefort) signale que lors de la dernière réunion de l'UDIRS 75 il y a eu de nouveau le débat sur les rapports entre syndicats et partis politiques et que, quand on a discuté de la consigne de vote, les deux positions étaient égales. Les valeurs de Solidaires et nos positions doivent, dans tous les cas, être réaffirmées dans le cadre de l'indépendance syndicale. Les partis de gauche étaient condamnés à s'entendre pour avoir des élu-es et des finances : le NFP, c'est principalement un accord électoral pour avoir des élus et des financements. Il nous faut continuer d'avoir le débat sur l'indépendance syndicale. Nous devons conserver notre autonomie pour continuer de pouvoir critiquer le pouvoir politique, quel qu'il soit.

Les 1 600 € sont loin de notre revendication. La motion d'orientation doit aborder la question de l'indépendance politique et les pouvoirs exorbitants du Président qui ne subit aucune contrainte, qui avance sa politique même lorsqu'elle ne concerne pas les « affaires courantes ». Macron respecte la Constitution, mais c'est antidémocratique. C'est donc la Constitution qu'il faut modifier, notamment pour supprimer la concentration des pouvoirs dans les mains d'une seule personne.

Le bureau de la présidence est tout de même à majorité à gauche. Pourquoi le 1^{er} octobre, alors que ce

n'est plus la date de la revalorisation des pensions ? Retailleau est proche de Ciotti qui est maintenant avec le RN, c'est De Villiers et compagnie. Les ministres ont annoncé la couleur, très à droite, la rigueur dans les régularisations (alors qu'il n'y a plus de régularisation). La paupérisation se poursuit (coût de la vie, de l'énergie, distributions alimentaires de plus en plus nombreuses, etc.) ; nous avons tout pour être inquiets. Il faut continuer de se battre.

94 Val-de-Marne (Carine Delhostal) il y a de plus en plus d'électeurs RN parmi les classes moyennes qui voient la propagande du RN, qui dit qu'il faut taxer les plus riches et qui dénonce les « profiteurs » (des soins, du logement, des emplois, ...). Ça plait aussi aux classes les plus pauvres qui pensent que l'arrivée des immigrés fait perdre de la valeur à leur habitation, qui tire vers le bas la qualité des emplois. Le discours prend, il faudrait le dénoncer. Être de gauche devient compliqué (écologie, migrations, etc.). Il faut manifester le 1^{er} octobre. On ne parle pas de la loi Darmanin qui est actée. Les travailleurs avec ou sans papiers sont bien exploités par des patrons hypocrites.

51 Marne (Patrice Perret) rappelle que la date du 1^{er} octobre était celle de la Ferpa (les retraité-es de la CES) qui a été aussi reprise par le G9. Les retraité-es ont changé leur date car des organisations du G9 (CFTC, CFE-CGC, FO, etc.) n'appellent pas au 1^{er} octobre.

À l'intersyndicale Marne pour le 1^{er} octobre, CGT et FSU ont exprimé leur regret d'avoir appelé à voter NFP car « elles allaient le payer à l'avenir et était assimilées au NFP ».

Le « front républicain » pour bloquer le RN, a été inégal, selon Alternatives économiques : il est vrai que 70 % des électeurs de gauche ont accepté de voter macronistes ou LR ... mais à l'inverse les électeurs LR n'ont voté qu'à 53 % pour les macronistes et ont préféré le RN à la gauche, même modérée, Les « Républicains » portent mal leur nom. La droite préfère l'extrême-droite à la gauche.

SNABF Solidaires (Odette Dick-Scherrer) est pour l'indépendance syndicale, mais nous devons faire passer nos idées, convaincre aussi les électeurs RN qui ont des métiers peu valorisants. Ils ne doivent pas suivre les actualités politiques pour gober à ce point les mensonges du RN. Comment les toucher et leur montrer qu'ils n'ont rien à espérer du RN ? La gauche est critiquable mais a permis quelques avancées sociales tout au long de l'histoire.

91 Essonne (Catherine Fayet) confirme le décalage entre nous et les salarié·es que nous représentons. Les plus précaires ne se reconnaissent pas dans nos revendications sur les 32 h et la retraite à 60 ans, ils subissent trop les régressions sociales. Le RN est aux portes du pouvoir en mordant sur toutes les catégories sociales y compris chez les professionnelles de la santé. Le lien avec les élu·es permet un travail avec le NFP qui fait ce qu'il peut pour les régularisations, les mobilisations santé. Des syndicalistes, notamment de Solidaires, ont participé aux campagnes du NFP et ne comprennent pas que tous ne collent pas contre le RN. Au stand Solidaires de la fête de l'Huma, un débat a porté sur le lien avec le NFP dans le cadre de l'indépendance syndicale, il a montré l'utilité d'y réfléchir. Que faire à la rentrée ? Les questions budgétaires vont être déterminantes, mais elles ne sont pas faciles à aborder. La question de l'abrogation de la loi retraite va arriver au moment des débats sur le PLFSS 2025.

25 Doubs (Yveline Bahy) informe de la réunion la semaine dernière de militant·es, souvent engagés politiquement (LFI, NPA, etc.) qui n'ont pas compris l'absence d'appel à voter expressément pour le NFP alors qu'ils ont milité dans cette campagne. Ils perçoivent une Union Solidaires inerte qui ne leur ressemble pas. Ils veulent des positions plus claires, une consultation des structures locales pour les décisions. Les manifestations rassemblent peu et de moins en moins, ainsi celles du 17 septembre (1 300 personnes) et du 21 septembre (400 personnes). La journée du 1^{er} octobre a été décidée unilatéralement par la CGT.

SUD PTT (Philippe Cornélis) pense que la mobilisation sur les retraites a pesé et a déterminé le vote d'une partie des actifs, notamment des cadres. Ce sont les macronistes qui ont été sanctionnés suite à

la réforme des retraites imposée malgré l'opposition majoritaire de la population. Une mobilisation importante a eu lieu autour du NFP, avec de nombreuses initiatives locales. L'indépendance syndicale est difficile lorsque les mobilisations sociales se mêlent avec les mobilisations politiques.

Le front républicain a fonctionné à gauche et en partie à droite, la politique du gouvernement provoque maintenant dégoût et colère, aurons-nous une montée du RN ou un sursaut des mobilisations ? Le RN se nourrit des défaites sociales et de l'absence d'avancées. La hiérarchie sociale semble un fait incontestable et donne de l'important aux boucs émissaires (sans papiers, étrangers, etc.). Il faut se battre, même si nous gagnons rarement.

44 Loire-Atlantique (Jacky Chataignier) note que l'agenda politique et médiatique continue d'être écrit par la droite et l'extrême-droite. Il insiste sur la polarisation des débats sur l'Islam. La Constitution de la V^e République est antidémocratique et ceci a été accentué avec l'élection du Président de la République au suffrage universel. Le Président peut décider seul une guerre, et il n'en rend compte que 6 mois après. Israël a la proportionnelle intégrale ... qui ne garantit pas la démocratie. Le texte de la niche parlementaire du RN devra être regardé, l'absence de vote de la gauche pour un bon texte ne serait pas comprise. Si Lucie Castets abroge par décret une loi passée au 49.3, ce ne serait pas scandaleux... Le cartel de 4 partis du NFP ne laisse pas place à des assemblées locales, le mouvement social ne peut pas peser dans les orientations du NFP. La mobilisation citoyenne et associative a été importante dans la campagne politique, avec des appels au vote qui n'avaient jamais été vécus. Les manifestations contre Barnier ne prendront pas, il faut attendre ses mesures.

Synthèse et réponses de Gérard :

- En tant que personne, nous pouvions penser qu'il était juste d'appeler à voter NFP, mais, en même temps, que la structure syndicale ne devait pas se mouiller dans un soutien NFP et dans ses contradictions et oppositions actuelles.
- Le débat montre qu'il faut continuer de discuter de l'indépendance syndicale. Actuellement, dans les références de Solidaires, il y a la Charte d'Amiens, un texte de 1906 que nous croyons toujours d'actualité. Nous pouvons bien entendu débattre pour savoir si nous devons toujours nous référer à ce texte. Mais il n'est pas possible de dire que, du fait que la situation est particulière et très

grave, que ça justifie de mettre entre parenthèses la Charte d'Amiens : les textes de référence, les Statuts, c'est justement au moment où c'est difficile qu'il faut s'y référer.

- Pour les Utopiques, le SN a invité à écrire sur la période et Gérard indique qu'il a envoyé quatre articles, à chaque changement de la situation. Dans l'un des papiers il a écrit que Solidaires se réfère à la charte d'Amiens, mais on peut dire non, on fait ce qu'on veut, on peut ne regarder que le syndicalisme et ignorer les partis. Dans les partis, il peut y avoir des salarié·es et des bourgeois qui se disent, ou se croient, révolutionnaires et qui

partent ailleurs à la moindre occasion. Dans les syndicats, nous sommes entre salarié-es. : il y a unité de classe. Une personne peut voter NFP et souhaiter que son syndicat ne donne pas de consigne explicite.

- Comment peser sur le NFP ? Si nous sommes dedans, comment séparer nos idées et éviter, à terme, la fin de la séparation des pouvoirs : le syndicat fait confiance au parti, délègue ses décisions à celles prises par le parti, et le parti délègue ses pouvoirs aux chefs, et les chefs délèguent au chef suprême, « le petit père des peuples » qui est tout puissant : c'est la logique qui peut arriver quand le syndicat se dissout dans le parti. Macron a bien dit « vous avez voté pour moi, c'est mon programme qui s'applique » et Mélenchon pense la même chose en disant que 100 % de son programme doit s'appliquer. Comment prendre en

compte ces votes ? C'est certainement en acceptant des compromis, mais ceci doit se faire en toute « transparence » et pas par des tractations secrètes. Il faut que les gens comprennent ce qui se passe.

- Les institutions et la Constitution sont des sujets syndicaux et nous pourrions le rappeler aussi dans la Motion d'orientation.

Patrice précise aux camarades du Doubs que la note quotidienne de Solidaires contient presque chaque jour un modèle de tract répondant à la situation changeante. Les décisions ont été prises dans les Comités nationaux avec les Solidaires départementaux, qui se tiennent en principe chaque trimestre et qui se sont tenus chaque semaine en visio pendant la période mouvementée de juin et de juillet. Les départements ont participé aux décisions.

- **Bloquer les prix : la meilleure solution pour lutter contre la vie chère ? Dans son programme, le NFP a proposé de bloquer les prix des produits de première nécessité. Ceci est l'occasion de réfléchir aux différentes méthodes pour agir sur l'évolution des prix et sur la répartition des « pouvoirs d'achat ».**

Gérard Gourguechon rappelle que c'est pendant la guerre de 1940 que les prix ont commencé à être contrôlés, notamment pour éviter les pénuries. Certains prix ont été bloqués jusqu'en 47/48 avec des rationnements par tickets. Et nous savons que ceci a aussi provoqué un marché noir et des profits scandaleux.

Cela a cessé en 1986. En 1952, la droite (Antoine Pinay) a indexé les salaires sur les prix, ce que la gauche (Mitterrand, Mauroy, Delors) a supprimé en 1982 ! Cela évitait des prix abusifs et des fonctionnaires vérifiaient les prix. Les médicaments, le livre sont encore réglementés.

Le contrôle des prix est compliqué dans un marché mondial qui fixe et impose des prix. Le blocage des prix n'est pas la solution.

Le partage des richesses permet de satisfaire les revendications, d'améliorer les services publics. Il faut certainement privilégier l'augmentation équitable des salaires, pensions, minima sociaux, liée à une

fiscalité améliorée et progressive. Le débat actuel sur la taxation des superprofits est une réponse à défaut de contrôle des marges bénéficiaires.

44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner) se rappelle qu'en mai 68, à Nantes, un comité d'action avec l'intersyndicale donnait des bons d'essence, contrôlait les prix des produits de première nécessité dans les commerces et sur les marchés, ce qui a fait pression sur les commerçants qui voulaient profiter de la situation.

SUD-Rail (Anne Millant) remarque que bizarrement c'est dans une période de forte inflation qu'est apparue le fait que le ticket de caisse n'est imprimé que sur demande, pour des raisons « écologiques ». Ce n'est pas innocent. Par ailleurs, nous le constatons tous les jours, parfois les prix affichés ne bougent pas, mais il y a moins de crème dans le pot de crème !

- **Une première approche du PLF 2025 et du PLFSS 2025.**

Gérard Gourguechon constate qu'il n'y a pas eu grand-chose depuis l'envoi du texte, le calendrier est repoussé de fait et le gouvernement prolonge ainsi le budget ancien.

La gauche pensait abroger la loi retraite par le PLFSS. La règle est d'amender un texte à budget égal, il faut donc trouver des recettes équivalentes à l'augmentation des dépenses, c'est là qu'il devrait y avoir des différences entre le RN et le NFP.

75 Paris (Jean-Yves Lefort) rappelle que le président de la commission des finances de l'Assemblée, Eric Coquerel, et le rapporteur du Budget, Charles de Courson qui n'est pas un gauchiste, se sont faits jetés à Matignon le 17 septembre 2024 pour avoir les lettres plafonds des ministères.

II – Réunions et initiatives du G9 dans la période.

La réunion du G9 à la FSU du mardi 3 septembre 2024.

La réunion s'est tenue de 14 h à 16 h 30 dans les locaux de la FSU, en présence de toutes les organisations (FO par téléphone).

L'action décidée pour le 1^{er} octobre par CGT, Solidaires et FSU pour les salaires et les pensions impose de modifier ce que nos 9 organisations de retraité-es avaient envisagé pour ce même jour (la FERPA a fait la même chose). Le G9 a décidé :

- **De tenir des conférences de presse dans les départements le 9 octobre**, pour populariser les actions sur la santé, la préparation du PLFSS 2025. À cela s'ajoute la revalorisation des pensions de base et complémentaires. Pour Paris, la conférence de presse aura lieu à 11 h dans les locaux de la FSU. Le principe d'une action nationale décentralisée dans les départements est acté pour remplacer celle du 1^{er} octobre, mais la date ne sera précisée que le 9 octobre. En effet, CFTC et CGC ont bloqué car leurs confédérations attendent de voir la politique de Barnier avant de se prononcer.
- **Un communiqué de presse** annonce les actions ci-dessous, en lien avec nos revendications sur l'accès aux soins et le pouvoir d'achat.
- **Un courrier demande aux équipes** de faire un point sur leurs actions, leurs projets et leur annonce notre stratégie d'actions. Le consensus a été difficile, CFTC et CGC ont fait retirer le paragraphe contestant à l'avance la politique du gouvernement Barnier, mais ont accepté de laisser le fait que le budget est prêt et que Barnier ne le mettra pas en cause.
- **Pour donner un caractère national aux nombreuses actions locales**, les réponses au questionnaire départemental sur la santé seront recensées, les actions locales seront aussi recensées et diffusées.
- **Une lettre aux groupes parlementaires** rappellera nos revendications sur le PLFSS et sollicitera une rencontre. CFTC et CGC, « pour faire plus poli » et ne pas faire tract, ont demandé de retirer les logos en haut, ce qui s'est toujours fait. En compromis, les logos se sont retrouvés en bas.

Principaux éléments des interventions

14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès) : le 9 octobre, la conférence de presse n'attirera probablement aucun journaliste, le G9 mangera ensemble puis se réunira l'après-midi pour préparer la

Le Haut Conseil de l'Âge HCFEA a adopté le 4 juillet un avis portant sur le projet de **décret relatif aux modalités d'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance »** des Ehpad, PUV et USLD.

L'avis avance des propositions intéressantes : demande de 8 professionnels pour 10 résident-es par exemple, mais il ne nous a pas satisfait car le décret crée une inégalité entre les 20 départements expérimentaux (pendant 4 ans) et les autres, fixe un tarif forfaitaire indépendamment du GIR et des revenus, permet aux ARS de diminuer le tarif au détriment des résident-es si le contrat n'est pas respecté, ne dit rien sur le reste à charge, ni sur le besoin en personnels qualifiés en nombre ...

Autre document important adopté en juillet 2024 : **Panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors**. Cette étude très riche défend fermement la pension de réversion et la nécessité d'agir en amont pour établir l'égalité des pensions entre les femmes et les hommes.

Un travail est prévu sur l'âgisme. Les organisations pourront envoyer avec leur logo le questionnaire à leurs membres.

Prochaine réunion : le 9 octobre après la conférence de presse, à 14 h à la FSU.

Journées d'automne de la FSU : toutes les organisations sont invitées le 11 octobre dans les locaux de la FSU à 10 h 30 pour participer à une table ronde qui portera sur la place des retraité-es dans la société, après une intervention sur les retraité-es en Italie par une militante de la CGIL (intervention dès 9 h).

Les actions « Retraité-es » du G9

Qu'est-il prévu le 9 octobre dans les départements ? Une journée de manifestations est-elle envisageable mi-novembre ? Ou en 2025 comme le suggèrent CFTC et CGC qui souhaitent voir venir la politique Barnier ?

prochaine manifestation. Un travail sur la santé est indispensable, même si on ne sait rien à ce jour, pour se préparer au PLFSS. Nous axerons sur ce sujet pour le prochain rassemblement, probablement

devant l'ARS. Un communiqué daté du 4 septembre de la Fédération Hospitalière de France (organisme patronal) de 4 pages, affirme que le budget n'est pas à la hauteur, que si rien n'est inscrit dans le PLFSS, ce serait un recul de 3 à 7 ans en arrière pour en revenir à l'année 2017, la plus difficile, qu'il y a un décalage entre les besoins et les ressources, que les missions de Service public sont en danger. Les Ehpad publics sont à 85 % en déficit pour 1,3 milliard en cumul. Cette situation inédite révélée par une étude montre l'insuffisance de l'offre publique médicale. Le gouvernement démissionnaire a géré les affaires courantes, dont les ressources en baisse et les coupes sombres dans les services d'accueil d'urgence des hôpitaux publics. Le Calvados se mobilise, ne rencontre pas les parlementaires qui de désintéressent de la situation. Le G9 national doit faire de même et aller dans la rue.

Cette semaine se tient la foire internationale de Caen où les personnes âgées sont invitées à venir, il y a une distribution d'un tract de l'intersyndicale sur la société du bien-vieillir.

44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner) se demande où en sont les projets de loi fin de vie et grand-âge ? Avons-nous un secrétaire d'État ?

Un rassemblement d'une centaine de personnes s'est opposé à la fermeture de 39 logements collectifs de Haute-Goulaine et La Haye-Fouassière. La CGT a proposé un pré-rassemblement de retraités le 1^{er} octobre, refusé par UDIRS qui manifeste par solidarité avec les salarié-es. Le nouveau livre de

Castanet montre qu'il n'y a pas de conflit de génération, les très jeunes sont maltraités dans les crèches comme les vieux dans les EHPAD, toujours les effets collatéraux de la recherche du seul profit.

94 Val-de-Marne (Carine Delhostal) informe que sa réunion du G9 est prévue pour jeudi 26 septembre.

75 Paris (Jean-Yves Lefort) revient sur la (mauvaise) politique de la petite enfance, qui met en concurrence le public par le privé, privé qui diminue les prestations et le coût du berceau pour se développer.

51 Marne (Patrice Perret) était hier en réunion G9 avec les membres du CDCA pour préparer la conférence de presse du 9 octobre et mettre en valeur les réponses au questionnaire national.

Gérard rappelle que le Loiret tanne l'ARS, pour que l'Ehpad public ne soit racheté par le privé. La personne chargée de la restructuration est très bien payée par l'Ehpad pour faire le ménage parmi les salariées.

91 Essonne (Catherine Fayet) fait état d'une mobilisation médicosociale le 1^{er} octobre à 10 h devant l'ARS, par une intersyndicale à 6, au sujet des licenciements, de la souffrance au travail, de la suppression de 500 postes à la PJJ et de 1500 internes au niveau national.

III – Préparation de l'AG de l'UNIRS du mercredi 11 décembre 2024.

Proposition d'ordre du jour pour l'AG du 11 décembre 2024, avec notamment décision quant au thème à mettre en discussion et quant à la structure ou la personne à éventuellement inviter.

Pour donner le temps aux équipes de mandater leur délégation, les textes seront envoyés longtemps à l'avance.

Gérard propose une organisation (cavalier, accueil, émargement, remise de documents, ...) et un ordre du jour en reprenant quasiment celui de l'année dernière. Une seule personne intervient pour chaque structure. Le dossier en discussion pourrait être celui sur la fin de vie.

Jean-Pierre rappelle que la dernière AG a repoussé à cette année le dossier mobilité sur lequel sa structure a déposé des amendements qui ont été intégrés. Il rappelle aussi que leur texte sur l'aide à mourir est d'actualité, d'autant plus que le projet de loi est bien

inférieur aux préconisations de la convention citoyenne.

Anne Millant confirme que le dossier sur la fin de vie, une fois adopté, fera l'objet ensuite d'une synthèse en 4 pages. Ce dossier sera renvoyé rapidement.

Les trois textes seront donc soumis à l'AG et deux dossiers revendicatifs seront mis à l'ordre du jour (Fin de vie et Mobilités).

Une liste Internet « ag2024unirs@solidaires.org » est mise en place pour faciliter les échanges et les envois d'informations. Elle concerne le CA actuel et toutes les personnes qui seront inscrites à l'AG.

Discussion et adoption du projet de Rapport d'activité à envoyer aux adhérentes et adhérents.

Gérard et Patrice abordent les thèmes essentiels de ce rapport :

- L'évolution depuis la motion d'actualité adoptée,
- Les réunions du CA, les thèmes travaillés, le programme de travail, les thèmes discutés : rapprochements possibles ou annoncés entre organisations syndicales de lutte, les complémentaires santé, les pensions de réversion et les droits familiaux et conjugaux en matière de retraite, la future loi sur l'aide à bien mourir, la question du 100 % Sécu, la situation de l'agriculture et des agriculteurs et agricultrices en France, sur la Politique Agricole Commune et sur la FNSEA, en y ajoutant ce dont nous discutons notamment aujourd'hui.
- Les échanges sur les CDCA, les 10 ans du G9, l'extrême-droite, l'indépendance et la charte d'Amiens,

- L'Unirs dans les instances de Solidaires, les commissions et le congrès de Labège, la question du droit de vote de l'UNIRS. Rappeler que nos adhésions directes, c'est un moyen d'augmenter les effectifs de Solidaires.
- La présence dans les Solidaires départementaux, dans les actions,
- La crise sanitaire a percuté l'activité de personnes retraitées.
- Montrer l'utilité du syndicalisme « retraité-es ».
- Les 9 (pour le moment) réunions du G9
- Les thèmes de réflexion du G9 et de l'instance HCFEA
- L'état des lieux des adhésions et l'évolution à la baisse dans les fédérations et syndicats nationaux.

Début de cadrage de la Motion d'actualité et d'orientation.

Gérard demande aux membres du CA ce qui doit figurer dans cette motion.

- Anne : l'opinion est préparée pour taper les retraité-es à la caisse. Comment lutter contre la montée de l'extrême droite ? Par exemple, le RN veut privatiser les hôpitaux.
- Gérard : le G9 (dont nous) n'écrit jamais au RN, ce qui était évident lorsque le RN était à 5 %. Mais des départements, des villes sont purement RN et on ne voit personne. Comment les faire changer d'avis sans se confronter à eux ?
- Anne : si le RN était au pouvoir, la question ne se poserait pas, nous serions obligés de le voir. Mais aujourd'hui on a le choix et on dit non.
- Carine : il ne sert pas à grand-chose de discuter avec eux, mais il faut les repousser dans leurs retranchements. Le RN rogne, baisse les subventions, et il faut le faire savoir.
- Jacky souhaite le maintien du cordon sanitaire contre le RN, malgré la porosité grandissante. SUD CT doit rencontrer son maire RN. Il dénonce le discours des retraité-es qui ont bousillé la planète, qui ont des revenus supérieurs aux actifs. Il faut relancer, faire vivre tous les dossiers adoptés.

- Jean-Yves : il faut aborder la précarité, les petites pensions, les anciens travailleurs immigrés, la fracture numérique et le renoncement à des droits, les femmes perdues après le décès du conjoint, les cotisations retraite non versées par l'employeur.
- Anne rappelle que l'Udir 75 intervenait pendant la semaine bleue, mais il semble qu'il n'y ait rien cette année.

Gérard a noté toutes les propositions et rédige un projet à discuter lors du prochain CA. Il faudra notamment parler de la séquence politique que nous continuons de traverser + des axes de campagne qui nous attendent avec les menaces portées par ce nouveau gouvernement (PLF 2025 + PLFSS 2025) + nos actions et nos mobilisations contre l'extrême-droite + le débat sur la place des retraité-es dans la société (avec les dossiers fin de vie et grand âge) + la reconnaissance de l'UNIRS et le droit de vote + les précarités + les services publics + la démocratie et les institutions.

Point sur la trésorerie et sur les cotisations rentrées.

La trésorière adjointe Carine Delhostal a relancé 3 fois et signale les structures en retard :

- Pour les structures nationales, nous sommes en baisse, 6209 pour 2024, mais Solidaires

Informatique, Sud Centrale Minefi, Sud Collectivités Territoriales, Sud Energie n'ont pas encore cotisé.

- Pour les départements, nous sommes en baisse aussi, 324 en 2024 mais il reste Hautes Alpes, Aude, Bouches du Rhône, Corrèze, Indre et Loire, Isère, Loiret, Maine et Loire, Meurthe et Moselle Ptt Lorraine, Nièvre, Saône et Loire, Haute Savoie qui n'ont pas payé.

Situation au 24 septembre 2024 depuis le 1^{er} décembre 2023

Recettes :

Solidaires : 2 500 euros
 Virement sur Livret A : 1 000 euros
 Repas : 712,35 euros
 Don UDIRS 34 : 80 euros
 Cotisations des structures : 1 570 euros
 Département : 800 euros
TOTAL recettes : 6 662,35 euros

Dépenses :

Billets de train : 883,35 euros
 Bilbao : 259,39 euros
 Repas AG : 893,19 euros
 Repas CA : 1 371,64 euros
 Hôtel : 1 026 euros
 Banque : 13,20 euros
 Solidaires : 2 013,90 euros
 Fournitures de bureau : 85,24 euros
Total Dépenses : 6 545,91 euros

Solde : 116,44 euros

Livret A : 8 493,28 euros

Projet de résolution sur le changement de cotisation des structures départementales.

Il est rappelé que nous avons le même tarif de cotisation depuis le début de la création de l'UNIRS, et que notre barème n'a jamais été modifié, malgré l'inflation notamment. Il s'agit de cesser avec la cotisation selon 3 forfaits et de mettre en place une cotisation par an pour chaque adhérent-e isolé-e. Cette cotisation doit être supérieure à 4,90 €, somme que nous reverrons à Solidaires et ainsi, chaque isolé-e deviendra ainsi adhérent-e de Solidaires.

Il est proposé, pour les structures nationales : 25 euros comme cotisation de base + 10 euros pour chaque tranche, entière ou partielle, de 100 adhérent-es (exemple : une structure nationale qui déclare de 1 à 99 retraité-es versera 25+10= 35 euros, de 100 à 199 retraité-es versera 25+20= 45 euros, de 200 à 299 retraité-es versera 25+30=55 euros, etc.).

Pour les structures départementales : 20 euros comme cotisation de base + 6,20 euros pour chaque adhésion directe (exemple : une structure départementale qui a un fichier de 25 adresses mais ne reçoit que 4 adhésions avec cotisation au département versera 20 +(6,20 x 4) = 44,80 euros).

Principaux éléments de la discussion :

- **14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) comprend que chaque structure paie une cotisation, qu'elles aient ou pas des retraité-es. Il pense qu'il est injuste de ne pas demander la même chose aux structures nationales et départementales. Il pense anormal que Solidaires verse une subvention à l'Unirs car c'est aux fédérations et syndicats nationaux de le faire. Une organisation nationale subirait un palier pour chaque centaine d'adhérent-es.
- **Gérard Gourguechon** propose de demander aux structures nationales 25 € + 0,10 € par adhérent-e, ce qui évite les effets de seuil. De fait, Solidaires nous verse 0,50 € par retraité adhérent sur les 4,90 € qu'elle touche.

- **SUD PTT** (Philippe Cornélis) informe qu'il paie plus que 6 € à SUD PTT. Il faut envisager une évolution progressive, sinon, il faudrait passer la cotisation de SUD PTT de 100 € à plus de 1 000 €. La proposition actuelle fait passer la cotisation de 100 à 130 €.

Il est décidé :

- De demander aux structures nationales 25 € + 0,10 € par adhérent-e.
- De passer aussi à 25 € le minimum pour les départements.
- De confier à Carine la réalisation de budgets en faisant varier les hypothèses.

Discussion sur la méthode à utiliser par l'UNIRS dans l'Union syndicale Solidaires pour faire vivre notre demande du droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires.

Comment préparer le prochain congrès ?

- **SNABF Solidaires** (Odette Dick-Scherrer) propose de mettre en avant la contribution financière Unirs à Solidaires. Il est scandaleux d'avoir demandé à Gérard Gourguechon de montrer qu'il respectait les valeurs de Solidaires.
- **91 Essonne** (Roland Baille) demande si la question du droit de vote des retraité-es intéresse les actifs.
- **14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) : nous sommes une structure nouvelle qui veut adhérer à Solidaires, nous devons subir une période d'expérimentation de 6 mois à Solidaires puis nous devons être acceptés avec droit de vote.
- **SUD-Rail** (Christian Mahieux) trouve que la discussion sur ce sujet dans Solidaires est devenue irrationnelle. On se bat pour le droit de vote en expliquant que le fonctionnement repose sur le consensus et l'absence de vote. Nos opposants ne veulent pas comprendre que l'on ne veut pas récupérer les adhérent-es affilié-es à leur syndicat d'origine. L'idée de Basse-Normandie ne peut pas fonctionner : sont membres de Solidaires, les syndicats professionnels ; même si par assimilation à cela, nous étions un syndicat national ou une fédération de retraité-es, nous entrerions en concurrence avec les autres syndicats. Ce qui est remis en cause, ce ne sont pas nos valeurs. La demande de droit de vote pourrait le climat interne et sans doute vaut-il mieux continuer à bosser, produire, échanger, contribuer au développement de Solidaires, sans reprendre dans l'immédiat ce « débat ».
- **Gérard Gourguechon** ne se posait pas la question du droit de vote il y a quinze ans, il se l'est posé lors de l'AG d'une cinquantaine de personnes du Calvados qui a constaté que ses adhérent-es étaient nulle part. Au CF de SUD Santé sociaux, les opposant-es disent que nous ne sommes pas exploités par le capitalisme, que l'on amoindrirait

le cahier revendicatif de Solidaires. C'est oublier les étudiant-es, les chômeurs, ... Certes, Solidaires fonctionne au consensus mais l'Unirs ne peut même pas donner son avis sur une demande de consensus.

- **75 Paris** (Jean-Yves Lefort) rappelle que le CN a voté sur les bonnes valeurs de l'Unirs. Nous devons le mettre dans nos textes pour l'AG et signaler que nos 411 adhérent-es isolé-es sont depuis 2014 des adhérent-es de Solidaires. Le droit de vote des femmes en France a mis des décennies pour entrer en application. Le fait de verser les 411 adhésions à Solidaires fera son chemin dans les esprits.
- **SUD-Rail** (Anne Millant) : de nombreux adhérent-es et militant-es Solidaires ne sont pas persuadé-es de l'existence et de l'importance des luttes des retraité-es pour leurs revendications ? Nous avons pourtant aussi un patron, l'État qui décide de la pension - et nous rend la vie difficile.
- **Gérard Gourguechon** rappelle que, pour le sociologue sur l'âgisme invité aux 10 ans du G9, nous en sommes là où les femmes étaient il y a 60 ans. Certaines structures voulaient nous considérer comme une structure départementale alors que nous appelons à l'action au niveau national, que nous sommes dans une intersyndicale nationale, que nous élaborons des revendications nationales, ...
- **44 Loire-Atlantique** (Jacky Chataigner) rappelle l'énorme boulot des retraité-es pour Notre-Dames-des-Landes. L'ignorer, c'est dégueulasse.
- **Réflexion générale** : ce que nous demandons, c'est la reconnaissance.

Synthèse de Gérard et décision : cela sera dans nos textes pour l'AG (Rapport d'activité et Motion d'orientation). Nous continuons de réfléchir sur l'éventuelle nouvelle demande au prochain congrès.

IV - International

Christian Mahieux rappelle qu'une réunion « internationale » se tient à Florence le 26 septembre. En fait, il s'agit de la même réunion que la dernière fois, restreinte à certaines forces européennes. Pour cette réunion de 14 à 17 h sans caractère international, nous annoncerons que nous ne serons pas présents.

Le 26 octobre à Madrid se prépare la manifestation annuelle des retraité-es et pensionné-s, à l'appel de collectifs de l'État espagnol, soutenu par des organisations syndicales, dont celles avec lesquelles nous travaillons (CGT, Intersindical, IAC...). Il est important d'y être, même si c'est symbolique. Christian peut y aller, il n'y a pas d'autre volontaire.

SUD-Rail (Anne Millant) intervient sur la note mensuelle internationale de l'Unirs, qui montre que les mêmes attaques ont lieu partout contre les retraités.

SNABF Solidaires (Odette Dick-Scherrer) s'insurge contre le discours ambiant qui présente les personnes en retraite comme des riches qui soutiennent pour la réforme des retraités. Ce discours est repris dans les media.

ANNEXE : le contexte

I - Poursuite du débat sur l'indépendance syndicale, la Charte d'Amiens, le positionnement et la stratégie de l'Union syndicale Solidaires dans le contexte politique actuel.

À ce jour (16 septembre 2024), il n'est toujours pas très facile d'avoir une vision claire de la phase politique dans laquelle nous sommes.

Tout commence, chronologiquement, et en remontant seulement à quelques semaines, par des élections européennes qui voient une extrême-droite largement en tête, face à des « partis de gouvernement » largement en déconfiture, dont celui du Président de la République. La gauche a concouru divisée. La NUPES, qui avait été présentée par certains comme un nouvel espoir et un renouveau, s'était dissoute dans une série de candidatures isolées : le Parti communiste, puis Europe Écologie Les Verts, puis Raphaël Glucksmann et enfin La France Insoumise. Le soir de ces élections européennes, Jordan Bardella, fort de ses résultats, demande au Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale afin de ne « *pas rester sourd au message envoyé par les Français* ».

Et, alors que, constitutionnellement, rien ne l'y obligeait, le Président de la République, à la surprise générale, ou presque, y compris dans son camp, décide de dissoudre l'Assemblée nationale et de provoquer des élections législatives anticipées. Ces élections se déroulent sur deux tours, les 30 juin et 7 juillet 2024. Très rapidement après l'annonce de la dissolution, les partis de gauche, qui venaient de faire éclater la NUPES, se regroupent et se mettent assez rapidement d'accord sur un programme électoral, probablement plus d'opposition que de gouvernement, et sur une répartition des circonscriptions pour éviter de se concurrencer sur le terrain électoral. Le soir du 1^{er} tour, les listes du Rassemblement National sont largement en tête dans un très grand nombre de circonscriptions. Si notre système électoral se déroulait sur un seul tour, le RN aurait disposé d'une très large majorité à l'Assemblée nationale. Si notre système était « à la proportionnelle », le RN aurait été très largement la première force au Palais Bourbon. L'idée que la France puisse

être dirigée par un gouvernement d'extrême-droite provoque un choc dans une partie de l'opinion publique.

Au sein de l'Union syndicale Solidaires et à l'UNIRS (C.A. du 18 juin 2024), le débat est organisé pour préciser notre positionnement. Majoritairement, il est décidé d'appeler à faire barrage à l'extrême-droite et à ses alliés et à toujours porter nos revendications immédiates et de transformation sociale. Une minorité préconise de mettre plus ou moins entre parenthèses la Charte d'Amiens, compte-tenu de la gravité de la situation, et d'appeler explicitement à voter NFP. Entre les deux tours, le « barrage républicain » contre l'extrême-droite se met partiellement en place entre les candidatures NFP, Renaissance (Macron) et parfois LR et la droite officielle. Le soir du deuxième tour, à la surprise générale, ce sont les élu.es NFP qui sont légèrement les plus nombreux (193 sièges), devant les élu.es de l'ancien camp du Président de la République et devant le RN. Finalement, le barrage républicain a en partie fonctionné, et grâce aux désistements et au scrutin majoritaire, les 37 % de voix des électeurs d'extrême-droite n'ont donné que 25 % des députés. Ce fut un « ouf » de soulagement.

La gauche est devenue la minorité parlementaire la plus importante, le « centre » résiste mieux qu'il ne pouvait l'espérer et Macron, qui mettait déjà en œuvre en partie la politique du RN sur l'immigration et l'éducation « *pour mieux le désarmer* », sort affaibli mais tout de même avec le deuxième groupe parlementaire. Cependant, la gauche ne devait pas être euphorique et faire comme si le programme du NFP avait été approuvé par la majorité relative des Français : de la même manière que les électeurs de gauche qui ont voté pour un candidat centriste ou de droite ne sont pas devenus macronistes, les électeurs venus de la droite ou du centre n'adhèrent pas pour autant au programme du NFP tout en ayant voté pour ses candidats. Et personne ne devrait faire

comme si la question du RN avait été réglée une fois pour toutes.

Nous avons ensuite connu la phase de désignation d'un nouveau Premier ministre. Selon les usages, le Premier ministre en exercice, Gabriel Attal, remet sa démission au Président de la République, Macron, qui la refuse. Nouvel étonnement. Reste que tout ceci semble autorisé par la lettre de la Constitution dont l'article 8 dit que « *Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions* ». Pendant des semaines nous allons avoir un gouvernement démissionnaire qui va « gérer les affaires courantes », ce qui crée des imbroglios institutionnels qui devraient en choquer plus d'un et qui, finalement, « passent » : des ministres démissionnaires sont maintenant devenus des députés récemment élus ! Le Premier ministre par intérim, Gabriel Attal, est aussi chef du groupe présidentiel à l'Assemblée nationale ! Ceci fait de sérieuses entorses à la séparation des pouvoirs : des parlementaires occupent des fonctions de ministres « gérant les affaires courantes », c'est-à-dire continuant d'appliquer sur sa lancée la politique en œuvre depuis 2017 !

Nous avons ensuite traversé une période de « trêve olympique », non pas par injonction du Président, mais parce que la pratique des César de l'empire romain, « *Panem et circenses* », « *Du pain et des jeux du cirque* », ça marche toujours. Le « peuple » prenait ses congés payés, le peuple était à la plage, le peuple s'enthousiasmait pour les J.O. et pour les médailles. Si le NFP avait effectivement véritablement gagné les élections et était arrivé à Matignon, il n'y aurait pas eu beaucoup de monde pour appuyer dans la rue ses premières mesures venant réduire les privilèges des privilégiés.

S'en est suivi alors un nouvel embrouillamini duquel il est difficile d'extirper quelques visions claires. Quelques-uns de LFI font comme s'ils avaient obtenu la majorité absolue aux élections et annoncent qu'ils appliqueront leur programme, tout leur programme, et rien que leur programme. D'autres, au NFP, estiment qu'il faudra discuter avec des parlementaires extérieurs au NFP du fait de l'absence d'une majorité à l'Assemblée Nationale, aux risques de se faire immédiatement traiter de « social-traître ». Nous voyons aisément que, dans la situation actuelle, ce n'est pas possible pour le NFP de gouverner seul. Par exemple, pour abroger la réforme des retraites de 2023, ceci ne peut se faire que

par une loi, un nouveau décret ne peut pas remettre en cause le décret d'application d'une loi. Rendre la loi de 2023 inapplicable par un nouveau décret est impossible. Pour faire passer une nouvelle loi, il faudrait au moins 289 députés et le NFP en est loin. Ce qui pourrait être possible, ce serait de réduire une partie des objectifs de la réforme, d'en modérer l'application. Pour éviter d'être qualifiés rapidement de « traîtres », certains donc fanfaronnent, en faisant déjà « comme si », comme si tous leurs électeurs et électrices étaient du 100 % programme, alors que, parfois, l'élection résulte du « désistement républicain ». La question qui se pose, c'est comment mettre en œuvre un programme que plus des deux tiers des citoyens désapprouvent, certainement pas par le 49.3.

Nous avons ensuite traversé une nouvelle phase, celle où le groupe arrivé le 1^{er} aux élections, le NFP, se cherche un candidat ou une candidate pour le poste de 1^{er} Ministre. Après quelques coups fourrés entre membres du NFP, après quelques divers noms avancés, après quelques personnes qui réapparaissent en jouant des coudes, l'accord semble se faire au sein du NFP autour de la personne de Lucie Castets, très largement inconnue du grand public. De nouveau, il faudrait « faire confiance » à celles et ceux qui se sont mis d'accord sur son nom.

Mais Macron, dont le parti a évité le pire, là encore grâce au « désistement républicain », fait comme si rien n'était changé, et que c'est toujours sa ligne politique qui doit être appliquée. Il anticipe sur une éventuelle motion de censure ultérieure et au nom de la « stabilité institutionnelle » pour refuser de nommer la candidate du NFP. Il « choisit » même Bernard Cazeneuve, en faisant « comme si » c'était le candidat du NFP, alors que Bernard Cazeneuve a publiquement dénoncé l'accord électoral conduisant à la constitution du NFP. Immédiatement, les médias dénoncent l'ambiguïté de la gauche qui ne voudrait pas arriver au pouvoir, alors que Macron faisait tout pour que la gauche, certes pas majoritaire, mais première, ne puisse en rien mener quoi que ce soit. Ce n'est pas à Macron d'anticiper une éventuelle motion de censure contre un éventuel gouvernement, c'est à l'Assemblée nationale de le faire, le moment venu et quand elle en jugera. Ceci devient « ubuesque » : Macron est, par la Constitution, le garant des institutions et du respect de la Constitution, c'est lui qui est à l'origine de la crise institutionnelle que traverse le pays du fait de sa dissolution intempestive, et il vient se draper ensuite de la « stabilité institutionnelle » pour refuser le verdict des élections ! Nous voyons Macron manœuvrer pour essayer de construire une majorité de

droite autour de Renaissance. La droite LR, qui maintient un groupe significatif à l'Assemblée nationale, fait monter les enchères en affirmant qu'ils ne gouverneront que sur leur base. Quelques-uns, à droite, s'interrogent sur une alliance avec le RN qui piloterait un gouvernement qui pourrait avoir le soutien, au cas par cas, des députés de droite et du centre (dont Renaissance). La « clarification » annoncée par Macron serait réussie : tout le monde verrait que ce centre, c'est déjà la droite, et que l'extrême-droite, c'est toujours une droite dont le patronat s'arrange très bien. Dans tous les cas, il s'agit bien d'éviter tout programme qui viendrait contester, ne serait-ce qu'à la marge, les profits et les privilèges du capital. Et, pour ce faire, les entorses à la « démocratie », ce n'est pas un problème. Ce qui nous est toujours présenté comme la rationalité économique, c'est la poursuite et l'accentuation des mesures prises notamment depuis 2017 de concentration des capitaux et des profits dans les mains de la minorité déjà la plus riche. Nous entendons Macron et nombre de représentants des intérêts du capital parler de recherche du compromis, sachant que, de leur côté, il y a toujours refus total de quelque compromis que ce soit qui viendrait rogner les profits : l'économie est exclue du champ démocratique, l'économie relève des « lois du marché », c'est-à-dire que les plus forts bouffent les plus faibles.

Pendant des semaines, nous avons donc vu Macron manœuvrer, refuser de nommer la candidate finalement retenue par le NFP, le regroupement disposant du plus grand nombre de députés. Malgré les tensions, le NFP résiste aux tiraillements et à l'éclatement. Ne pouvant appliquer son programme compte-tenu de son absence de majorité parlementaire, le NFP, en refusant tout compromis, permet plus facilement à Macron de poursuivre ses manœuvres pour le rapprochement de toutes les droites. Pendant des semaines, les supputations quant au profil « idéal » pour Matignon compte-tenu de la situation de blocage, et quant à la personne qui serait nommée à Matignon vont se poursuivre. Nous voyons certaines et certains refuser, et d'autres faire savoir qu'ils et qu'elles sont disponibles « pour servir le pays ».

Ce qui semble clair, c'est qu'au lendemain du 2^e tour, compte-tenu de l'extrême tension qui apparaissait entre les différentes composantes du corps électoral, l'urgence pour celles et ceux qui s'étaient auto-désignés comme étant le « camp républicain », celui qui était parvenu à repousser le danger du RN à Matignon, aurait été de parvenir à un accord de gouvernement pour mettre en œuvre une politique permettant d'apaiser ces tensions (réduction des

inégalités économiques, sociales, culturelles, écoute des populations et des corps intermédiaires, réimplantation des services publics, dont l'école et la santé, sur l'ensemble des territoires, etc.). Mais il n'en n'a rien été. Les affrontements partisans et de court terme ont continué de l'emporter. C'est pourtant l'humilité qui devrait l'emporter. La partition de l'échiquier politique en trois blocs devrait obliger à débattre, à construire des compromis, à écouter. Il faut manifestement que la classe politique travaille autrement et parte d'analyses plus fines des besoins, des frustrations et des envies de nos concitoyens et concitoyennes.

Puis, après 55 jours sans gouvernement, Emmanuel Macron a choisi de nommer Michel Barnier comme premier ministre le 5 septembre. C'est alors une nouvelle période d'attente qui s'est ouverte, celle de la constitution d'un gouvernement, avec, de nouveau, de multiples supputations. Barnier, homme de droite et sur le nom duquel le RN n'a pas posé son veto, tente de se trouver une minorité de droite qui puisse tenir quelques mois. Barnier doit, pour ce faire, procéder à des équilibres pour essayer d'élargir sa « base parlementaire ». C'est toute la période du choix des ministres, des secrétaires d'État, etc. Avec encore les élucubrations de la presse et des commentateurs. Ensuite, il y aura la déclaration de politique générale de Michel Barnier devant l'Assemblée nationale. Et nous saurons alors un peu plus comment chaque parti se positionne et quelles sont les possibilités de durée dans le temps de ce gouvernement.

Dans cette période, il faut certainement éviter que l'intersyndicale, celle qui a gagné une relative crédibilité et légitimité lors du conflit du printemps 2023 contre la réforme des retraites, ne se mouille dans les querelles partisans et prenne position dans la concurrence entre les écuries pour l'accès au pouvoir politique, sachant que certaines et certains se positionnent déjà pour les prochaines élections, particulièrement pour la prochaine élection présidentielle, normalement fixée en 2027.

À court terme, il faut continuer de porter nos revendications urgentes et de souligner qu'une partie de la population ne peut pas attendre que le prince continue ainsi de manœuvrer pour repousser le résultat des votes. L'appel de la CGT et de Solidaires, et certainement de la FSU, à une journée d'action le 1^{er} octobre répond à cette nécessité. Mais nous savons qu'étant très minoritaire dans le mouvement syndical, cet appel ne va pas modifier le rapport de force, il peut même souligner notre faiblesse, a contrario de la crédibilité de l'intersyndicale au printemps 2023.

Nous avons une gauche qui arrive 1^e aux élections législatives, et un 1^{er} ministre qui vient du parti arrivé 4^e ! C'est un déni de démocratie. Nous avons déjà eu l'épisode de 2005 et du TCE repoussé par référendum, et remis en selle par Sarkozy et Hollande sous la forme du Traité de Lisbonne de 2008. Ça veut dire qu'à moyen terme, il faut faire émerger en France le débat sur l'amélioration de notre système démocratique, ce qui implique notamment une modification du texte constitutionnel, sachant que nous vivons principalement aujourd'hui une crise politique plus qu'une crise des institutions : pour gouverner, aujourd'hui, il faut être capable de nouer des alliances. Et les forces syndicales doivent rappeler que, ce qui compte, c'est de répondre aux demandes et aux attentes des populations, par des actes, et pas seulement par des promesses électorales.

Et, dès maintenant, l'urgence est, pour le mouvement syndical notamment, dont l'Union syndicale Solidaires, de repenser la façon dont nous avons voulu combattre les idées d'extrême-droite, et la façon dont nous avons très largement perdu. Ça implique que nous fassions autrement. Il semble que la panique qui a gagné une partie du « peuple de gauche » entre les deux tours soit oubliée, et que nous recommencions « comme avant ». Il y a peut-être des « réflexes » à repenser, comme celui de refuser de rencontrer les élus d'extrême-droite quand nous contactons les députés ou les groupes parlementaires. Déjà, c'est difficile dans les départements où tous les députés sont RN, et aussi dans les municipalités « tenues » par l'extrême-droite. Demain, que ferons-nous si, à l'occasion d'une « niche parlementaire », le RN dépose une proposition de loi venant abroger la réforme des retraites ?

II – Bloquer les prix : la meilleure solution pour lutter contre la vie chère ?

Dans son programme électoral pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, la gauche, sous l'accord électoral du Nouveau Front Populaire, a proposé de bloquer les prix des produits de première nécessité. C'est une mesure qui peut séduire spontanément le consommateur, d'autant plus que le NFP promettait de la mettre en place par décret dans les quinze premiers jours en cas de victoire aux élections législatives. Ceci devait concerner « *les prix des biens de première nécessité dans l'alimentation, l'énergie et les carburants* ». Les résultats électoraux, à la suite des deux tours, montrent un pays apparemment divisé en trois tiers sensiblement identiques. Le NFP est certes arrivé en tête, mais ses résultats ne lui permettent pas de mettre en application la totalité de son programme électoral, ceci reporte donc cette mesure, mais il est certainement utile de voir s'il s'agit là d'une mesure efficace pour améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs.

- Les différents aspects du contrôle des prix.

Quand on parle de contrôle des prix, on veut désigner des mesures gouvernementales imposées sur les prix de certains biens et de certains services. Il peut y avoir diverses raisons pour lesquelles un gouvernement décide de recourir au contrôle des prix dans certains secteurs, pour certaines activités. Il peut s'agir de maintenir possible l'accès aux aliments de base pour toute la population, d'éviter des prix abusifs, de ralentir l'inflation, ou de garantir un revenu minimum aux producteurs de certaines marchandises.

Le plus souvent, ce contrôle prend la forme de la fixation d'un prix plafond : tel bien ne peut être

vendu au-delà de ce prix, qui est le prix maximum. Ceci vise à favoriser les acheteurs. Cette mesure s'applique en général aux biens considérés comme de première nécessité (ce qui est une autre source de discussion : quels sont les biens de première nécessité ?), comme la nourriture et le logement (encadrement de l'évolution des prix, limitation de la hausse des loyers).

Il peut s'agir de la fixation d'un prix plancher, c'est alors le prix minimum qui peut être demandé, ce qui va garantir un revenu minimum pour le vendeur. Ceci peut être aussi un moyen de limiter ou de rationner la consommation. Le salaire minimum (SMIC) fixe un prix minimum du travail, ce qui pourra conduire des employeurs potentiels à ne pas embaucher car le « coût » du travail leur sera trop élevé compte tenu de la rentabilité de leur activité.

Il y a aussi la pratique du prix imposé, ou uniformisé, le prix des consultations médicales, le prix unique des livres en France dont le principal objectif est la préservation de la librairie de détail spécialisée.

Des mesures fiscales peuvent aussi intervenir sur la fixation des prix : taxes sur les alcools et les tabacs pour en réduire la consommation, taxes douanières à l'importation, subventions à l'exportation. Historiquement, le contrôle des prix a été une pratique utilisée par nombre de pays, pendant des périodes exceptionnelles et plus ou moins courtes (crise économique, très forte inflation, guerre, etc.). Si le prix imposé est inférieur au prix du marché, voire inférieur au prix de revient, il

sera très peu respecté, et il faudra beaucoup de contrôles et beaucoup de répression. Les commerçants ne vont mettre en vente qu'une faible partie de leurs produits concernés et vont contourner la réglementation par le marché noir où ces mêmes biens seront vendus, certes illégalement, mais à des prix bien supérieurs.

- **L'histoire du contrôle des prix en France.**

De 1940 à 1986 a existé en France une administration chargée de l'encadrement des prix. La justification la plus souvent donnée pour expliquer l'existence de cette administration était la fréquence, en France, d'une inflation supérieure à celle de ses principaux partenaires économiques, ce qui posait problème quant à la balance commerciale et quant à la valeur relative du franc par rapport aux autres monnaies. Maintenir des prix stables présente quelques avantages, notamment de fixer un cadre relativement stable aux différents acteurs économiques : les salariés dont les salaires ne suivraient pas l'inflation, les entreprises dans leurs relations contractuelles et dans leurs décisions d'investissements, les administrations publiques dans la crainte de déficits budgétaires, les détenteurs d'avoirs en compte qui voient fondre la valeur de leurs capitaux. Par contre, une inflation favorise ceux qui sont endettés et qui vont rembourser sur toute une période au cours de laquelle le poids de leur dette va progressivement se réduire.

En mai 1940, dans le cadre du rationnement, le gouvernement Reynaud crée, auprès du ministère des Finances, un service de Contrôle des prix, qui deviendra service de Contrôle économique en décembre 1941. Avec la Libération, les prix restent bloqués et le rationnement est maintenu (avec les tickets de rationnement pour l'obtention de certains produits). Dans les années 1950-1965, la Direction des Prix passe d'une activité de contrôle à une activité d'enquête. La surveillance des prix est plus rare au profit de missions d'expertise des prix de revient. Dès les années 1956-1957, la liberté totale des prix est la règle pour près des deux tiers de l'équivalent du PIB, les prix taxés ou réglementés représentent entre 10 à 15 % du PIB (le pain, la viande, etc.) et la liberté contrôlée également entre 10 et 15 % du PIB (hôtels de tourisme, blanchisseries, garages publics, etc.). La Direction des Prix a participé à la préparation de la loi du 18 juillet 1952, votée sous le gouvernement Pinay, appelée « échelle mobile des salaires », qui indexait le SMIG sur la hausse des prix (disposition supprimée par Mitterrand et Delors en 1982).

Les années 1960 correspondent à une ouverture commerciale générale dans le cadre de la CEE-

Communauté économique européenne (1958-1968) qui privilégie le jeu de la concurrence pour agir sur les prix. Il faut favoriser la libre formation des prix sur le marché par la « loi » de l'offre et de la demande. Pendant le même temps, la hausse rapide du niveau de vie pendant la période 1950-1975 et la réduction de la part des dépenses alimentaires dans les budgets des ménages rendent moins nécessaire une politique des prix dans les politiques publiques. En outre, les progrès techniques vont modifier les préoccupations des consommateurs : la qualité et la sécurité des biens, des objets et des services vont devenir des préoccupations grandissantes (souci de sécurité alimentaire, crainte de diverses fraudes mettant en cause la santé et la sûreté des personnes, etc.). Par ailleurs, la distribution commerciale évolue rapidement, avec le développement des « grandes surfaces » et l'importation de produits venant de pays où les salaires sont très bas, tout ceci concourant à augmenter les capacités d'achat et de consommation des ménages.

À partir de 1962, les prix agricoles sont de plus en plus définis en concertation européenne avec les différents partenaires professionnels, dans le cadre du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), avant une réforme de la PAC dans les années 1980. Après 1968, la tendance inflationniste s'accélère. Des « contrats antihausse » s'efforcent d'encadrer la progression des prix en laissant aux entreprises la possibilité de moduler en interne le détail des prix de chaque produit. Les marges commerciales sont définies par accords entre l'administration et les branches industrielles.

Avec la crise liée à la guerre du Kippour en octobre 1973, les prix du pétrole quadruplent au quatrième trimestre 1973. À partir du 1^{er} avril 1974, la nouvelle Direction de la Concurrence et des Prix cherche à freiner la répercussion de la hausse des matières premières importées, imposant aux entreprises le plafonnement du prix aux composantes « internes » du prix, c'est-à-dire non affectées par la hausse du pétrole. Le bilan sera très « mitigé ». Les prix des services, de plus en plus différenciés, deviennent progressivement incontrôlables, par exemple dans les ristournes consenties du commerce de fruits et légumes. Les moyens de contournement sont nombreux (création de produits nouveaux faussement innovants, etc.). L'idée d'imposer une progression moyenne de 3 ou 4 % des prix annuels pour l'ensemble de l'économie est irréaliste, créant des rentes de situation dans les entreprises à haute productivité et des effets détrangement dans d'autres entreprises et PME.

En septembre 1976, le plan Barre I souhaite briser les anticipations inflationnistes, bloque les prix, cadre la hausse des salaires (6,5 % pour 1977), relève certains impôts et fixe des plafonds de progression monétaire. En début 1978, le gouvernement décide d'accorder la priorité aux taux de marge des entreprises en rétablissant la liberté des prix. Ceci doit permettre aux entreprises de restaurer leurs bénéfices, avec la promesse (qui n'en-gage à rien) que ceci sera favorable aux investissements et à l'emploi.

La politique de relance du gouvernement Mauroy (relèvement du SMIG de 18 % et augmentation des dépenses de l'État) ne va pas durer. Dans un système d'économie largement ouverte avec une balance commerciale déficitaire, les déficits publics se creusent et l'inflation est proche de 14 % alors qu'elle s'est calmée chez les partenaires de la CEE. Dès la 2^e dévaluation en 1982, le gouvernement décide d'un blocage total des salaires et d'un blocage partiel des prix. C'est la fin de l'échelle mobile des salaires, de l'indexation des salaires sur l'inflation : le gouvernement a donné la priorité à la rémunération du capital par rapport à la rémunération du travail.

Avec la cohabitation du gouvernement Chirac, dès mars 1986, Édouard Balladur accélère le mouvement de libération des prix. L'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 abroge celle du 30 juin 1945 et déclare que les prix sont libres : « *Les prix des biens, produits et services ... sont librement déterminés par le jeu de la concurrence* ».

- **Quid aujourd'hui ?**

Depuis 1986, la loi instaure donc le principe de la liberté des prix, même si le contrôle des prix n'a pas totalement disparu (certains biens continuent d'être encadrés, comme les médicaments ou le livre et son prix unique). Le NFP voudrait aller plus loin et se servir d'un article du Code de commerce qui autorise le gouvernement à bloquer les prix en cas de « *situation de crise* », « *circonstances exceptionnelles* », ou « *difficulté d'approvisionnement* ». Le blocage semble donc possible juridiquement, même si le passage par le législateur serait, à un moment, un passage obligé.

En tout état de cause, il s'agit surtout de savoir si un blocage des prix serait pertinent aujourd'hui pour agir sur le prix de certains biens et services. Nous avons vu, notamment avec l'intensification de la guerre en Ukraine suite à la nouvelle incursion de la Russie, des économistes nous expliquer que la hausse des prix résultait des tensions nées sur certains marchés suite à ce conflit opposant deux pays producteurs de biens agricoles. Si les

prix augmentent en fonction du coût de certains biens importés, il semble difficile de fixer un prix de vente inférieur au coût de revient de ces biens, ou alors il faut obliger les entreprises à modifier leur chaîne de fournisseurs. Tout ceci ne peut se faire facilement et rapidement. L'objectif ne peut pas être d'obliger des entreprises à vendre à perte : elles ne tiendraient pas longtemps.

Par contre, si l'inflation résulte plus d'une augmentation des marges et des profits des entreprises, alors des marges de manœuvre s'ouvrent aux gouvernants. Nous n'aurions pas affaire à la boucle « salaires – prix », mais à la boucle « profits – prix » : des entreprises auraient « profité » de l'inflation ambiante pour augmenter leurs prix alors qu'elles n'étaient pas impactées par l'augmentation du coût de leurs intrants (matières premières, pièces détachées, énergie, etc.) Par le blocage des prix dans ces secteurs, il s'agirait de s'attaquer à la « cupidéflation ». Nous savons que ceci pourrait se faire aussi par une modification de la fiscalité des entreprises, notamment par une amélioration de l'imposition des bénéfices des entreprises. Choisir la voie d'une plus forte taxation des profits peut être une démarche plus efficace. En effet, il n'est pas facile de déterminer, pour chaque entreprise, à partir de quel moment ses augmentations de prix correspondent à la simple répercussion de l'augmentation du prix des biens achetés et/ou importés ou résultent d'une augmentation de la marge bénéficiaire tout simplement. Le pays a un peu connu le débat sur ce point quand a circulé l'idée de taxer les superprofits (on se souvient de l'inénarrable Bruno Le Maire nous disant qu'il s'interrogeait sur ce que pouvaient être des « superprofits »).

Le blocage des prix, ça interroge sur la question du pouvoir d'achat des consommateurs et sur la compétitivité des entreprises « nationales ». En matière d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, nous avons déjà des réponses, qui ne passent pas par un blocage de certains prix, mais par une autre répartition des richesses créées, en agissant par le biais de la masse salariale et des salaires dans les entreprises, en relation avec la rémunération du capital et des actionnaires, et en agissant aussi avec le budget de l'État, la fiscalité, le budget de la sécurité sociale et les cotisations sociales (« démarchandisation » de certaines activités, contrôle de la circulation des capitaux, etc.). Par le contrôle des prix, il nous faut aussi répondre à la question de savoir si nous voulons seulement répondre ponctuellement au mécontentement social ou aussi permettre un début de mise en cause du droit de propriété, en freinant la concentration capitalistique.

Les libéraux maintiennent que la meilleure façon d'agir sur les prix c'est de laisser faire les marchés, par la « loi de l'offre et de la demande » et par l'exacerbation d'une « concurrence libre et non faussée ». Nous voyons tous les jours les méfaits

de cette politique, par l'accroissement des inégalités entre pays et à l'intérieur de chaque pays, l'accumulation de richesses entre les mains d'une minorité, et les gâchis comme les pollutions auxquels conduit une telle politique.

III - Une première approche du PLF 2025 et du PLFSS 2025.

Le PLF 2025.

Une fois le gouvernement constitué, avec notamment un ministre de l'Économie et des finances, il s'agira de préparer le budget 2025. Selon les textes actuels, le projet de loi de finances (PLF) doit arriver devant le Parlement au plus tard le 1^{er} octobre. En amont, il doit passer devant le Haut Conseil des Finances Publiques. Ce qui veut dire qu'il devrait être adopté dès le Conseil des ministres du mercredi 18 septembre, et ce après avoir été visé par le Conseil d'Etat. Macron, qui ose mettre en avant le respect des institutions, n'en avait vraiment rien à faire quand il a procédé à la dissolution de l'Assemblée Nationale. Si ça coïncide dans le calendrier, l'article 47-4 de la Constitution stipule que, dans le cas où la loi de finances n'a pas été déposée « *en temps utile* », « *le gouvernement demande d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts* » et prolonge par décret les crédits votés l'année précédente. Ainsi, il y aurait continuité du budget de l'an passé, alors qu'une majorité de la population demandait un changement de politique ! Les textes prévoient aussi que si les débats traînent au Parlement au-delà des 70 jours constitutionnels, « *les dispositions du projet peuvent être prises par ordonnance* ». Le gouvernement peut aussi faire voter avant la fin de l'année 2024 la partie « recettes », puis l'article d'équilibre qui fixe le montant prévu du déficit. Et il peut alors attendre le début 2025 pour faire voter les dépenses, quitte à prendre entre temps des décrets pour pouvoir assurer le fonctionnement de l'Etat (versement des salaires des fonctionnaires, etc.). Le calendrier budgétaire va être une autre urgence pour ce gouvernement, car la loi doit être votée par l'Assemblée et le Sénat et publiée avant le 1^{er} janvier. Pour rappel, le projet de budget est habituellement bouclé à la mi-septembre pour permettre au Haut Conseil des Finances Publiques puis au Conseil d'Etat de l'examiner et de rendre un avis avant que le gouvernement le dépose au plus tard le 1^{er} octobre sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Entre le moment où la démission du gouvernement Attal a été refusée et le choix du Président Macron sur la personne de Michel Barnier, le gouvernement

démissionnaire a « géré les affaires courantes ». Le ministère des Finances a travaillé sur un budget prévisionnel et envoyé des lettres plafonds qui déterminent les crédits des ministères ; ceci a été fait le 20 août, soit avec un mois de retard sur le calendrier habituel. Normalement, le 15 juillet, les parlementaires auraient dû recevoir « *un rapport indiquant les plafonds de crédits envisagés pour l'année à venir pour chaque mission du budget général* ».

Nous savons que, loin des promesses et des discours, le budget est l'épreuve de vérité : c'est là que les priorités politiques se concrétisent. Les économistes qu'on nous fait entendre et voir tous les jours ont déjà pris les devants : la dette est abyssale, les déficits publics vont plomber la vie de nos enfants, de nos petits-enfants, et encore après. Il faut être responsable. Et les mêmes encensent Bruno Le Maire, qui a tout de même été à Bercy pendant 7 ans et qui doit être un peu responsable de la situation actuelle. La commission de Bruxelles a elle aussi joué sa musique, mettant en demeure la France de rectifier sa politique budgétaire. Avec un gouvernement encore bien de droite, nous devons nous attendre à la continuité de la politique de cadeaux fiscaux aux entreprises et aux riches et très riches. Ce qui prive le budget de l'Etat de recettes fiscales. Et comme les « pro-business » se refusent à augmenter tout impôt ou toute taxe pouvant toucher les entreprises et nuire aux rentes des actionnaires, l'axe principal sera encore les « économies » (on va encore nous parler du « train de vie de l'État ») à faire sur les budgets des administrations et des services publics. Il y aura aussi certainement des tentatives d'augmenter la TVA, ce qui se répercutera dans une hausse des prix, souvent accentuée par les circuits commerciaux tout au long de la chaîne de distribution. Une nouvelle inflation desserrerait l'étau des taux d'intérêt, mais serait mal vue par les prêteurs de capitaux. Ça veut dire qu'il faudra encore se mobiliser (menace sur la suppression de l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes retraitées, etc.).

Le PLFSS 2025.

Pour le PLFSS 2025, nous sommes dans la même situation de calendrier bloqué et d'entorses assurées quant aux débats démocratiques. C'est là que nous aurons les nouvelles attaques sur les prises en charge par l'assurance maladie (notamment les ALD) et les discussions sur la réforme des retraites. Un rapport de l'IGAS de juin 2024 préconise notamment la sortie de certaines pathologies de la liste des 29 ALD pour réaliser une économie de 540 à 870 millions d'euros. Environ 20 millions de personnes relèvent d'une de ces 29 ALD.

Un autre rapport de l'IGAS propose d'imposer une franchise sur les dispositifs et appareillages médicaux du même type que ce qui existe déjà sur les médicaments ou les actes médicaux. Ceci pourrait

générer une économie de 380 millions d'euros par an. Déjà, toutes les franchises médicales ont doublé depuis le 1^{er} avril 2024.

Et il y a de « nouvelles réflexions » sur l'indemnisation des arrêts de travail, notamment avec le projet d'allonger le délai de carence de 3 à 8 jours.

Mais il n'y a toujours aucun rapport sur les 74 milliards d'économies qui pourraient être faites en supprimant les exonérations de cotisations sociales.

Lors de son premier déplacement, Michel Barnier a visité l'hôpital Necker le 7 septembre pour dire qu'il y a des « économies à faire ». La continuité sans changement. C'était bien la peine, assurément, de changer de gouvernement !